



AMAP Le Miam

## Contrat Fruits rouges 2024



### Adhérent·e :

Nom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

### Producteur :

MAISON GAILLARD  
Production fruitière  
110 route royale  
78580 Les Alluets-le-Roi  
[www.maisongaillard.fr](http://www.maisongaillard.fr)

### Engagements de l'adhérent·e :

- ✓ préfinancer la production,
- ✓ assurer au moins une permanence de distribution
- ✓ gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions),
- ✓ participer aux réunions de bilan.

### Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- ✓ livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- ✓ être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures et accueillir les adhérents à sa ferme au moins une fois pendant la saison d'engagement,
- ✓ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour

distributions en 2024 :

**1) 28 mai 2) 04 juin 3) 11 juin 4) 18 juin 5) 25 juin 6) 02 juillet 7) 09 juillet 8) 16 juillet**

## Constitution et prix du panier

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent.e de barquettes de fruits rouges aux dates de distribution prévues.

Pour les 4 premières distributions, un total de 20 barquettes sera distribué.

Pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> distribution, il y aura 4 barquettes par distribution. Soit un total 24 barquettes pour 5 distributions et 28 barquettes pour 6 distributions

Les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> distributions (3 barquettes) peuvent être annulées pour tenir compte d'une fin de récolte ou bien des éventuelles pertes provoquées par la mouche Drosophila Suzukii.

Les fruits livrés sont fonction des récoltes. Il y aura une grande dominante fraises en juin et, à un degré moindre, framboises en juillet.

Les barquettes de fraises font 250g, fraises des bois 100g, autres fruits rouges 125g (framboise, cassis, groseille, groseille à maquereau et mûre). Le prix de la barquette est de 3,70€.

Tous les fruits rouges sont certifiés bio sauf les fraises. Aucun pesticide n'est utilisé pour l'entretien des fraisiers. La certification bio des fraisiers n'est pas possible car ils sont plantés dans du terreau.

## Quantités choisies

	Cocher la formule choisie *	1 <sup>er</sup> chèque encaissé après la 1 <sup>ère</sup> distribution		2 <sup>ème</sup> chèque encaissé si la 7 <sup>e</sup> distribution a lieu		3 <sup>ème</sup> chèque encaissé si la 8 <sup>e</sup> distribution a lieu	
	Les 4 premières distributions	20 bq x 3,70€ =	74€				
	Les 5 premières distributions	24 bq x 3,70€ =	88,80€				
	Les 6 premières distributions	28 bq x 3,70€ =	103,60€				
	Les 7 premières distributions	28 bq x 3,70€ =	103,60€	3 bq x 3,70€ =	11,10€		
	Les 8 distributions	28 bq x 3,70€ =	103,60€	3 bq x 3,70€ =	11,10€	3 bq x 3,70€ =	11,10€

\* Rappel des dates de distributions :

1) 28 mai 2) 04 juin 3) 11 juin 4) 18 juin 5) 25 juin 6) 02 juillet 7) 09 juillet 8) 16 juillet

**Modalités de paiement :** chèque(s) à l'ordre de « **Maison Gaillard** »

### Partage et distribution des paniers

Les distributions auront lieu le mardi à la maison Wangari Maathai de la Ferme Urbaine, 49-51 boulevard Gabriel Péri à Malakoff, entre 18h30 et 20h15.

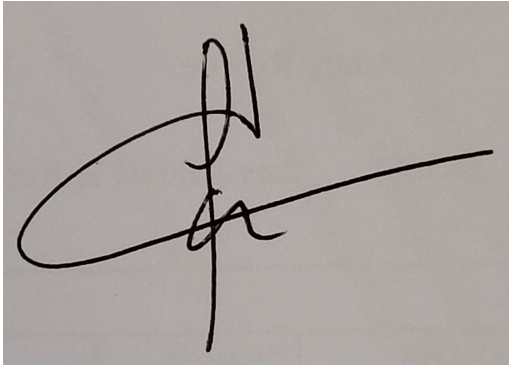
### Ce contrat est élaboré pour une période de 3 mois

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire conformément à la charte des amap.

Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande

**Contact :** Héloïse + Angèle : [fruits@lemiam.org](mailto:fruits@lemiam.org)

Fait en 1 exemplaire, le / / 2024 à

Signature de l'adhérent-e	Signature de l'agriculteur
	

**Contrat à retourner à :** [fruits@lemiam.org](mailto:fruits@lemiam.org)